

DEMANDE DE DEGREVEMENT

La loi WARSMANN s'applique exclusivement aux fuites sur canalisation des locaux d'habitation.

Sont exclues du dispositif :

- les locaux à usage professionnel
- les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffages
- les fuites liées à un défaut de garde ou de surveillance (gel par exemple).

La consommation de l'abonné est jugée anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé dans le même local d'habitation, pendant une période équivalente, au cours des 3 années précédentes.

Après réception de l'alerte d'anomalie de consommation ou, à défaut d'information préalable, après la réception de la facture, l'abonné dispose d'un délai d'un mois pour transmettre au service la demande de dégrèvement accompagnée du justificatif de réparation d'une entreprise de plomberie.

Si l'ensemble des conditions est respecté, le montant de la facture sera plafonné au double de la consommation habituelle.

Mes coordonnées :

NOM : _____

Ou Raison sociale : _____

Tél. : _____

☐ Propriétaire

☐ Locataire

N° du contrat : _____

Prénom : _____

Siret : _____

Mail : _____

☐ Autre : _____

Adresse du branchement :

N° Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☐ Habitation - Nombre de logements : _____ ☐ Autre usage : _____

Adresse de facturation (si différente) :

N° Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Localisation de la fuite :

- ☐ Canalisation (tuyaux, joint, raccords) située : _____
- ☐ Appareil ménager ou équipement sanitaire/chauffage (à préciser : chauffe-eau, WC, robinetterie, etc.) : _____
- ☐ Autre : _____

Réparation de la fuite :

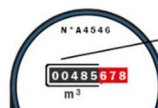
Date de réparation : _____ Par un professionnel : ☐ Oui ☐ Non

Mon compteur après réparation :

Date du relevé : _____ Localisation compteur : ☐ Intérieur ☐ Extérieur

N° compteur : _____

Index relevé : |____| |____| |____| |____| |____|



Ne relevez que les chiffres
sur **fond noir** ou sur **fond blanc**
selon votre compteur.
(et pas les chiffres sur fond rouge)

- ✓ J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour les échanges liés aux besoins du service.
- ✓ J'accepte les termes des règlements de service et les tarifs dont j'ai pris connaissance. *

Pour nous permettre de traiter votre demande, le dossier transmis doit être complet et lisible (format PDF).

Documents à joindre obligatoirement :

- Pièce d'identité ou Kbis
- Facture d'eau
- Facture et/ou attestation d'une entreprise de plomberie précisant la localisation de la fuite et la date de réparation
- Photo du compteur

Date : _____

Signature :

Lu et approuvé

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Direction de l'Eau et Assainissement

560 rue des Grands Prés 88100 Sainte-Marguerite / eau-assainissement@ca-saintdie.fr / 03 29 52 66 80

*Retrouvez toutes nos informations (règlements de service, tarifs, formulaires...) sur notre site internet :

<https://agglo.saint-die-des-vosges.fr>